

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SYSTÈME D'ALERTE DE LA POPULATION

Le conseil municipal a pris la décision de changer de prestataire pour l'envoi des messages d'alerte à la population. Nous allons donc résilier le contrat avec Orange Business et souscrire un contrat auprès de la Société INFO-FLASH. Deux raisons principales ont guidées notre choix.

D'abord, les conditions de tarification sont plus favorables. Aucun abonnement ne sera facturé, alors qu'Orange facture 85 € (HT) par mois, soit 102 € TTC. L'économie annuelle s'élève à plus de 1200 €, puisqu'une commune ne récupère pas la TVA sur les dépenses de fonctionnement.

Ensuite, le nouveau prestataire donne la possibilité aux utilisateurs qui disposent d'un Smartphone de télécharger une application. Dans ce cas, l'envoi de messages est non seulement gratuit pour l'utilisateur, mais également pour la commune. C'est pourquoi nous encouragerons tous ceux qui le peuvent et qui le souhaitent à télécharger l'application.

Mais, dans l'immédiat, comme le délai de résiliation du contrat est de deux mois, nous allons profiter de ce délai pour mettre à jour la base de données nécessaire au dispositif.

Aussi, nous vous sollicitons afin de connaître, par retour du formulaire ci-dessous, vos préférences pour la réception des messages : il faut choisir téléphone fixe ou téléphone portable afin que le même message ne soit pas facturé deux fois.

Nous comptons sur votre compréhension.

Enfin, vous pouvez vous aussi communiquer avec nous, en utilisant la boîte à suggestions installée sur le parking de la mairie.

✂.....

Mme/M

NOM

PRÉNOM

Demeurant

souhaite recevoir les messages d'alerte de la Mairie d'Antugnac (1)

sur mon téléphone fixe : ☎

ou sur mon téléphone portable : ☎

(1) cochez l'une des deux possibilités

Signature

Les informations recueillies à travers ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé tenu et mis à jour par **la Mairie d'Antugnac**. La finalité du traitement est **l'envoi de messages publics à destination de la population**.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : **Société Info-Flash, le prestataire d'envoi des messages** et seront conservées pendant **la durée nécessaire à la finalité du traitement**.

Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. A cet effet, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou demander leur effacement.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.